



Faisons une petite rétrospective sur **les 10 dernières années** concernant les évolutions de nos salaires :

### 1. LE « N » de NAO signifie « Négociation »... Or, la DG a bien compris et ne se donne aucunes obligations de résultats, juste une obligation d'ouvrir des négociations...

Sur 10 ans, il n'y a eu que 4 Négociations Annuelles Obligatoires qui ont abouties à une signature d'un accord (pour des primes et des augmentations dérisoires de la part fixe et variable...)

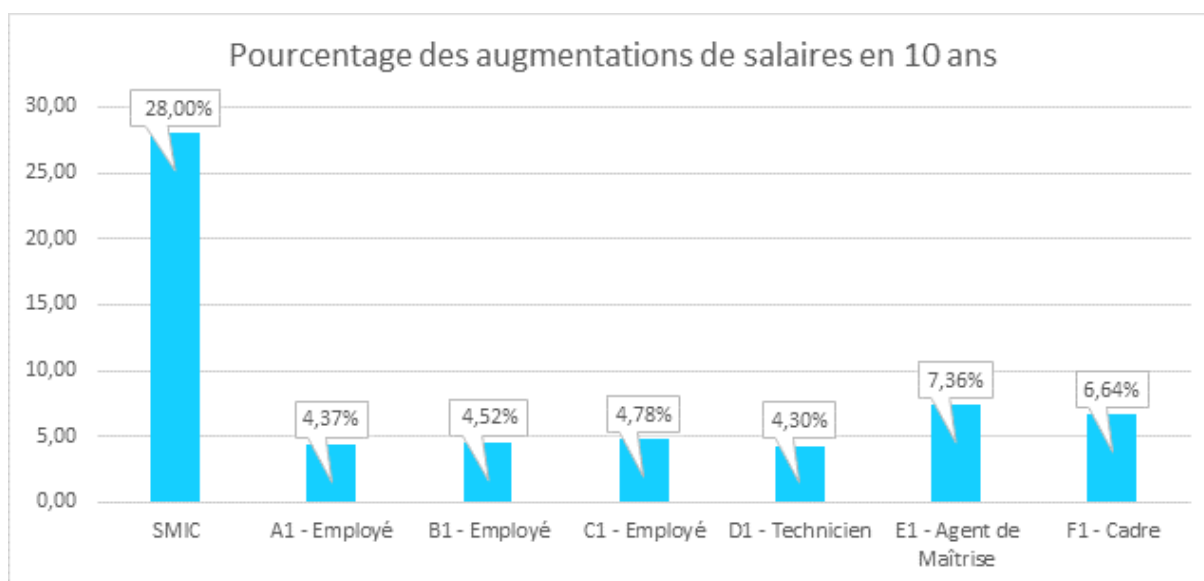
Quand on parle de Négociation Annuelle Obligatoire (des salaires), la DG ne semble pas comprendre que c'est ANNUEL et OBLIGATOIRE !!! et que les agents.es attendent une réelle évolution de leurs rémunérations.

### 2. une évolution des salaires à Pôle Emploi particulièrement inquiétante

Pendant que le SMIC a augmenté de 28 %, les évolutions de salaires à Pôle emploi sont sinistres.

Par exemple :

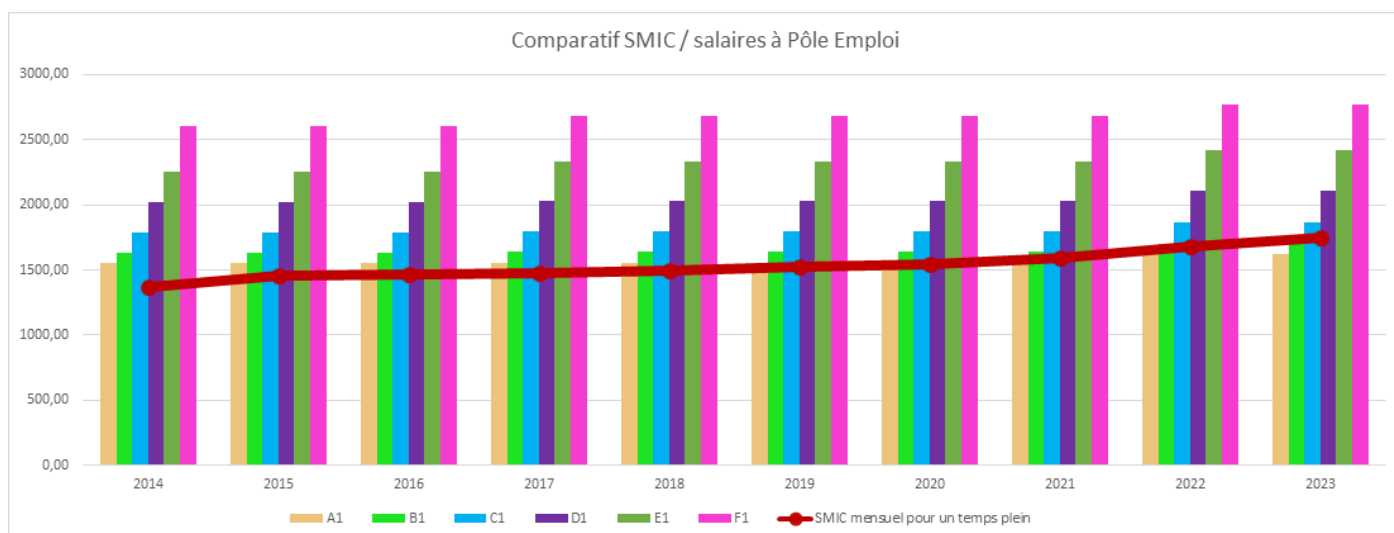
- Pour La catégorie d'Employés (A/B/C), l'évolution des salaires sur les 10 dernières années est inférieure à 5 %. Idem pour les Techniciens.es
- Pour la catégorie des Agents de Maîtrises et Cadres, les augmentations correspondent à 7% et 6%



### 3. une classification qui prévoit des salaires mensuels sous le SMIC

Le SMIC augmentant plus vite que nos salaires, inévitablement, les catégories de salariés « A » sont passées sous le SMIC dès 2021, puis la catégorie « B » a suivi en 2023 !

Le service paie de Pôle Emploi est obligé de réajuster ces salaires, pour respecter le cadre légal.



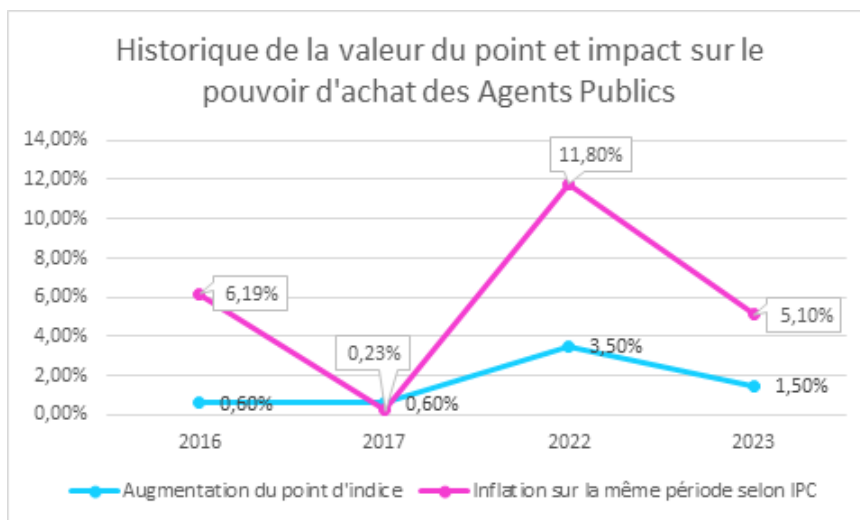
Alors que l'équivalent de la catégorie A1 avait un salaire mensuel représentant 114% du SMIC, en 2014, désormais en 2023, le salaire pour la catégorie A1 ne représente plus que 93% du SMIC.

Pour la catégorie C1, en 2014 le salaire mensuel représentait 131% du SMIC, et en 2023, il ne représente plus que 107% du SMIC

**Le constat est sans appel, une grande partie des collègues se rapprochent dangereusement de la ligne rouge (Niveau SMIC).**

#### 4. Même si la NAO n'est prévue que pour les agents.es de droit privés

N'oublions pas la situation des collègues publics qui n'ont vu leur point d'indice évoluer après 10 ans de « Diet », de 3.5% en 2022 et 1.5% en 2023.



**ON VEUT  
LE SMIC À 1700 € NET  
+ 400 €/MOIS  
POUR TOUTES**

**Solidaires**

Le 05 juillet une nouvelle réunion de négociation des salaires est prévue avec la direction

Une pétition est ligne : [pole.emploi.nao@gmail.com](mailto:pole.emploi.nao@gmail.com)

**Signez là massivement pour soutenir les représentatnts.es du personnel à la table de la DG.**

**Fédération Solidaires SUD Emploi**

[syndicat.sud@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.sud@pole-emploi.fr)

<https://solidaires.org/se-syndiquer/les-syndicats/solidaires-sud-emploi/>